

Météo



MONTRÉAL (PC) — Voici les prévisions météorologiques pour la province de Québec émises par Environnement Canada pour jeudi avec un aperçu pour vendredi.

Situation générale: un vigoureux front froid, accompagné de quelques averses et orages, traverse la vallée du St-Laurent. Derrière ce front, le ciel se dégagera jusque sur le centre de la province. La Basse-Côte-Nord ne connaîtra que quelques éclaircies. Les températures seront au-dessous des normales.

Abitibi-Témiscamingue: ensoleillé avec passages nuageux et frais. Min.: près de 6. Max.: 16 à 18. Vents du nord de 30 à 50 km-h. Vendredi: ensoleillé avec passages nuageux et frais.

Réservoirs Cabonga et Gouin: ensoleillé avec passages nuageux et frais. Min.: 6 à 8. Max.: 16 à 18. Vents du nord de 30 à 50 km-h. Vendredi: nuageux.

Pontiac-Gatineau et la Lièvre, Laurentides: ensoleillé avec passages nuageux

et frais. Min.: 6 à 8. Max.: 16 à 19. Vents du nord-ouest de 30 à 50 km-h. Vendredi: ensoleillé avec passages nuageux et frais.

Ottawa-Hull-Cornwall, Montréal: ensoleillé avec passages nuageux et frais. Min.: 10 à 12. Max.: 18 à 20. Vents du nord-ouest de 30 à 50 km-h. Vendredi: ensoleillé avec passages nuageux et frais.

Trois-Rivières et Drummondville, Québec: ensoleillé avec passages nuageux et frais. Min.: près de 10. Max.: 16 à 19. Vents du nord-ouest de 30 à 50 km-h. Vendredi: ennuagement.

Estrie: nuageux avec éclaircies et frais. Min.: 8 à 10. Max.: près de 18. Vents du nord-ouest de 30 à 50 km-h. Vendredi: ensoleillé avec passages nuageux et frais.

Beauce: nuageux avec éclaircies et frais. Min.: 8 à 10. Max.: près de 18. Vents du nord-ouest de 30 à 50 km-h. Vendredi: ennuagement et frais.

Lac St-Jean, Saguenay, La Tuque,

Réserve des Laurentides, Charlevoix et Rivière-du-loup: plutôt nuageux en matinée. Ciel variable par la suite. Min.: 6 à 8. Max.: 16 à 18. Vents du nord-ouest de 30 à 50 km-h. Vendredi: plutôt nuageux.

Rimouski-Matapédia, Baie-Comeau: plutôt nuageux en matinée. Dégagement par la suite. Min.: 6 à 8. Max.: 16 à 18. Vents du nord-ouest de 30 à 50 km-h. Vendredi: nuageux avec éclaircies.

Ste-Anne-des-monts et Parc de la Gaspésie, Gaspé et Parc Forillon: nuageux avec éclaircies. Min.: 6 à 8. Max.: 13 à 15. Vents du nord-ouest de 30 à 50 km-h. Vendredi: plutôt nuageux.

Sept-Îles: nuageux. Min.: près de 6. Max.: 16 à 18. Vendredi: plutôt nuageux.

Basse Côte-Nord, secteur à l'ouest de Natashquan, Anticosti: nuageux avec averses dispersées. Min.: 6 à 8. Max.: 14 à 16. Vendredi: nuageux avec possibilité d'averses.

LE MONDE

	Max	Min
Amsterdam	17	07
Athènes	26	23
Bahia	29	23
Beograd	20	13
Berlin	21	13
Bruxelles	26	10
Budapest	26	20
Buenos Aires	19	08
Dublin	19	10
Genève	29	18
Hong Kong	30	28
Jerusalem	30	17
La Havane	30	25
Le Caire	34	22
Lisbonne	26	17
Londres	26	15
Madrid	36	20
Mexico	24	14
Nassau	33	25
Oulu	20	14
Paris	27	17
Perth	19	09
Rio de Janeiro	31	14
Rome	35	18
Santiago	14	08
Séoul	31	24
Stockholm	18	15
Sydney	29	14
Taipei	32	26
Tel Aviv	31	24
Tokyo	31	15
Vancouver	27	15
Vienne	25	18

VILLÉGIATURES

Acapulco	23	couvert 27
Barbade	28	nébuleux 29
Bermudes	29	variable 33
Brownsville	25	nuageux 27
Daytona Beach	24	clair 31
La Havane	25	variable 32
Honolulu	24	variable 33
Kingston	28	nébuleux 33
Las Vegas	23	clair 38
Los Angeles	17	couvert 22
Mexico	14	couvert 22
Miami Beach	27	nuageux 32
Myrtle Beach	24	variable 31
Nassau	25	variable 33
Orlando	24	variable 32
Palm Springs	28	clair 42
Reno	12	clair 33
San Juan	26	pluie 32
Tampa	26	nuageux 32
Trinidad	29	variable 31
West Palm Beach	26	nuageux 30

SOLEIL

Lever: 05h53
Coucher: 19h55
Durée du jour: 14h01

Noyade au lac Anopheles

LA TUQUE (YC) — Une enquête a été entreprise par des agents de la Sûreté du Québec, du poste de La Tuque, relativement à la noyade de M. Gérald Pelletier, âgé de 54 ans, de Sainte-Mélanie dans le comté de Joliette.

Pour le moment, il a été impossible de connaître les circonstances de la noyade survenue en matinée hier, dans ce lac situé près du club Altapache dans le canton de Bureau.

Le coroner Jean-Marie Carrier de La Tuque attend donc les résultats de l'enquête afin de soumettre son expertise au ministère de la Justice.

Mort accidentelle de Nicole Trépanier

Pas d'enquête publique

par Yves CHAMPOUX

CAP-DE-LA-MADELEINE — Me Bertrand Lamothe a confirmé, hier, qu'il n'y aurait pas d'enquête publique relativement à la mort accidentelle de Mlle Nicole Trépanier, 29 ans, de Cap-de-la-Madeleine, survenue le 2 juin à l'usine Reynolds. Mlle Trépanier avait été écrasée par un camion monte-charge. Me Lamothe a déclaré que le coroner en chef, Jean Viens, lui avait fait savoir qu'il ne jugeait pas nécessaire la tenue d'une enquête publique parce que des recommandations avaient déjà été émises pour des accidents similaires.

Cependant, Me Lamothe entend soumettre son rapport dans quelques jours, au ministère de la Justice, ainsi que des recommandations, se basant sur les enquêtes bien accomplies par la Sécurité publique de la ville et la Commission de santé et sécurité au travail.

Les deux rapports d'enquête étaient suffisamment complets pour lui permettre d'y aller de nouvelles recommandations.

Congédiement et suspension
Le président du syndicat des employés de la Rey-

nolds, M. Gilles Dubuc, a révélé hier, que le vice-président du syndicat, et membre du comité de la santé et sécurité au travail, M. Guy Levasseur, avait été congédié par l'employeur.

Le président du syndicat doit révéler aujourd'hui, en conférence de presse, les motifs invoqués par la compagnie. Toutefois, Le Nouvelliste a obtenu certaines informations. La compagnie aurait fourni comme motif que M. Levasseur se serait absenté du travail sans en aviser l'employeur, que la compagnie n'aurait pas apprécié la méthode de travail du vice-président et finalement qu'il aurait refusé d'effectuer un certain travail. En ce qui a trait au trésorier, il a été suspendu pour cinq jours pour avoir mal supervisé l'arrêt de la machine.

Depuis l'accident mortel du 2 juin combiné à ce congédiement et cette suspension, la tension est tendue entre les parties. Pour faire connaître son mécontentement, une manifestation pacifique se déroulera entre 14h et 17h et à laquelle sont invités tous les syndiqués de Reynolds, ne travaillant pas, et la population. M. Dubuc a déclaré qu'il n'entendait pas affecter les opérations durant cette manifestation.

Par la police provinciale de l'Ontario

Un homme abattu par erreur

WINDSOR, Ontario (PC) — Le chef de police de Windsor, M. John Hughes, a fait savoir, mercredi, que c'est lui qui présidera l'enquête sur la mort d'un homme abattu par erreur par la brigade d'intervention de la Police provinciale de l'Ontario.

La demande lui en a été faite, a-

il noté, par la Commission de police et le Solliciteur général, sous les pressions de la famille de Bernard Bastien.

Bastien, qui était âgé de 34 ans, a été criblé de 12 balles au moment où il se trouvait dans les champs de sa ferme à la recherche de rôdeurs. Les policiers, à ce moment, étaient à la poursuite d'un certain Robert Jariett, qu'ils ont d'ailleurs trouvé une demi-heure plus tard, terré dans le comté de Malden, à une vingtaine de kilomètres au sud de Windsor.

Selon la version des policiers, Bastien a tiré une balle et blessé le policier qui s'était identifié, avant même qu'ils aient la chance de discuter. Il a été abattu après avoir refusé de rendre l'arme qu'il venait

d'utiliser.

Son avocat, Me Leon Parioian, a cependant souligné qu'il restait plusieurs questions non résolues.

Un chien

Pourquoi, par exemple, la police a-t-elle descendu le chien de la famille, un beagle qui se trouvait enchaîné?

Comment la police, d'un autre côté, peut-elle avoir pris Bastien (qui était torse nu et portait des shorts) pour Jariett (décrit à la police comme portant un pantalon foncé, un blouson vert et une chemise)?

"C'est la chose la plus absurde que je n'ai jamais vu, a déclaré l'avocat. Ces brigades d'intervention sont supposés nous protéger, non tuer les voisins et leur chien."

UN ÉTÉ D'ABONDANCE

FOUR MICRO-ONDES QUI CUIT, DORE ET GRILLE

Madame Grille

- Cuisson aux micro-ondes
- Cuisson par rayonnement thermique
- Micro-ondes et rayonnement thermique combinés
- Cuisson sur grille

PRIX SUPER SPÉCIAL TOUT L'ÉTÉ

JR ELECTRONIQUE

JEAN SJOIS ET ROBERT LAFORME ELECTRONIQUE INC.
5115 BOUL. JEAN XXIII, TROIS RIVIERES-OUEST

MAGASIN 378-3580 CLUB VIDEO 378-7000 SERVICE 373-0066

LE PLUS GRAND CENTRE ELECTRONIQUE
LE SEUL A VOUS OFFRIRE TOUS LES SERVICES SOUS LE MEME TOIT

NOUVEAU POUR LES JEUNES ET ADULTES

COURS AGROTECHNIQUE HORTICULTURE

PROGRAMME

1er SEMESTRE: 30 CRÉDITS

- Initiation à la profession et à la démarche de formation
- Botanique
- Sols et milieux de culture
- Propagation
- Fertilisation et amendements
- Culture en conteneurs
- Plantes d'intérieur

2e SEMESTRE: 30 CRÉDITS

- Serres
- Potées fleuries
- Annuelles
- Vivaces et bulbes
- Culture fruitières
- Taille
- outillage et équipement
- Commercialisation des produits horticoles

3e SEMESTRE: 30 CRÉDITS

- Légumes de serre
- Légumes de jardin
- Pelouse
- Utilisation des matériaux inertes
- Aménagement paysager
- Intégration au milieu du travail

Conditions d'admission

1- Diplôme d'études professionnelles ou

— 16 ans au 30 sept. et avoir obtenu les crédits de 4e secondaire

Avantages

- Aide à la pension et au transport: 1 500\$ et plus
- Service d'accueil et d'hébergement
- Bourses aux élèves méritants
- L'école vous fera parvenir la liste des endroits de pension disponibles.

POUR INSCRIPTIONS, CONSULTEZ VOTRE CONSEILLER EN ORIENTATION OU:

POLYVALENTE JEAN-NICOLET
497, rue Mgr Bruneault
Nicolet (Québec) JOG 1E0
(819) 293-5821

Nouveau pour les jeunes et les adultes

ROBERT FOURNIER
Opticien d'ordonnances

Lunettes et verres de contact.
Examen de la vue sur rendez-vous.

Polyclinique
1900, boul. des Récollets
Trois-Rivières

378-6313

Tous les dossiers de Trois-Rivières-Ouest sont transférés à la polyclinique

Les 6 et 7 septembre

Le pont Duplessis sera fermé à la circulation

TROIS-RIVIERES (MA) — Le ministère des Transports du Québec procédera prochainement à des travaux de réparation du pont Duplessis, lequel enjambe la rivière Saint-Maurice entre Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine, à la hauteur de la rue Saint-Maurice à Trois-Rivières.

Ces travaux, qui s'échelonnent du 6 au 16 septembre, consisteront dans la réfection des joints sur le pont. Celui-ci sera fermé à la circulation, entre 8h et 16h, les deux premiers jours (6 et 7 septembre). Les autres jours, les autorités responsables tenteront de limiter les inconvénients, en travaillant en dehors des heures de pointe et en essayant de garder le pont en partie ouvert.

Les automobilistes désireux d'éviter les longs moments d'attente seront probablement bien avisés d'emprunter plutôt le pont Radisson, à la hauteur de l'autoroute 755, durant cette période.

La Quotidienne

6-8-0
4-2-1-4

6149

5-32-34-40-45-47
complémentaire: 15

FEU DE FORÊT

indice de DANGER

Secteur	Indice
Réservoir Gouin	bas
Haute-Mauricie	bas
Mastigouche	bas
Portneuf	bas
Mauricie	bas

Gilbert

CHAUSSURES

4310, boul Des Forges
Trois-Rivières, 376-6444

1975, boul Bécancour
Gentilly, 298-2519

POUR LA RENTRÉE.

WILDcats

Pointures: 4 à 10

Pointures: 12 1/2 à 30, 12 1/2 à 6

ÉTUI À CRAYON GRATUIT

Modèles offerts dans une variété de couleurs

* Avec tout achat de 20\$ et plus de chaussures d'enfants.

CHAUSSURES GILBERT, LÀ OÙ LA QUALITÉ COÛTE MOINS CHER

VENTE ANNUELLE

10% À 60%

décoart

4450, BOUL. DES FORGES
TROIS-RIVIERES
379-4687

Des dizaines de milliers de mètres cubes de bois en route vers Trois-Rivières

La nature vient au secours des papetières

par J.-André DIONNE

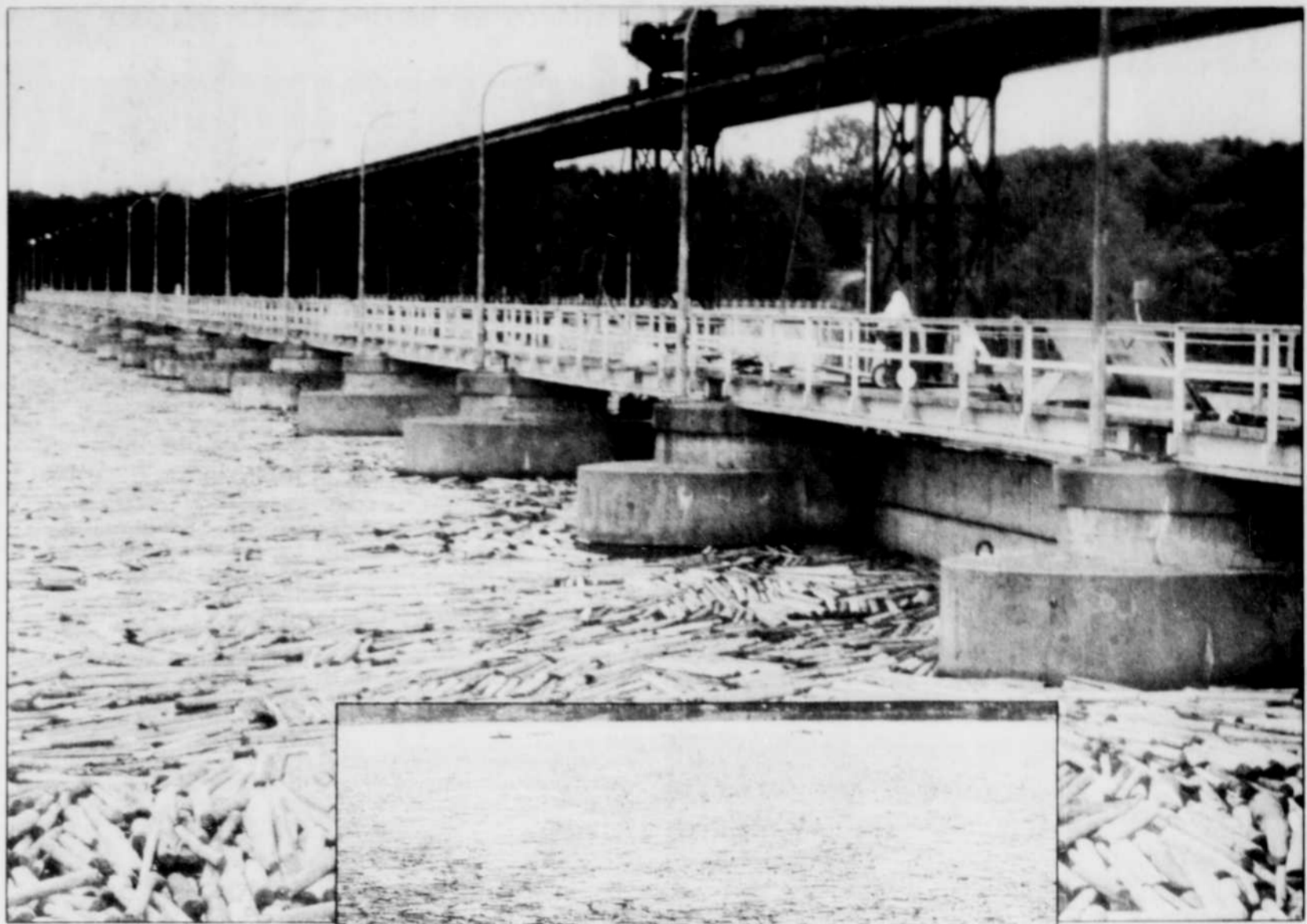
MATTAWIN — Aux prises avec un sérieux problème d'approvisionnement de bois qui durait depuis quelques semaines, à cause du bas niveau de la rivière Saint-Maurice et des difficultés rencontrées dans la drave, par la Compagnie de flottage du Saint-Maurice, les compagnies de papier de Grand-Mère, Shawinigan et Trois-Rivières, pour qui la voie navigable constitue leur principale source de matières premières, peuvent maintenant respirer plus à l'aise.

Les pluies des derniers jours ont en effet aidé à rétablir les inventaires de bois aux usines et même que cet inventaire devrait être au-delà de la moyenne, pour quelques jours, en raison de l'arrêt de la drave pendant une semaine, en raison de la présentation de la Classe internationale de canots de la Mauricie.

La nature aura ainsi permis à la rivière Saint-Maurice de retrouver son niveau normal au point où des milliers de mètres cubes de billes de bois qui s'étaient immobilisées sur les rives de même que sur les battures ont pu reprendre le chemin des usines.

La Compagnie de flottage du Saint-Maurice a aussi profité du gonflement des eaux pour laisser échapper au barrage La Tuque, 50.000 à 60.000 mètres cubes de bois supplémentaire, depuis une dizaine de jours, ceci afin de permettre aux usines de pâtes et papier de refaire leur inventaire de "pitouines". D'ici à quelques jours, les vannes du réservoir Tauréau, sur la Mattawin, devraient être ouvertes afin de nettoyer la rivière des billes de bois qui ont échoué ça et là sur les rives de même que sur les roches. Le bois paralysé à cet endroit depuis le début de l'été se compte par milliers de mètres cubes, ce qui fait dire au directeur de la Compagnie de flottage du Saint-Maurice, M. Ted Gignac que l'approvisionnement en bois des usines est une affaire réglée. M. Gignac a reconnu que le niveau de la rivière, entre La Tuque et Grand-Mère, est plus élevé qu'à l'habitude. Ce qui a été confirmé également, à Mattawin, par plusieurs résidents.

Même que l'exploitation du chaland s'est faite avec difficultés, hier matin, le fort courant de même que les billes de bois nui-



(Photomédia Claude Gill)

Des dizaines de milliers de mètres cubes de bois voguent vers les papeteries de la Mauricie, maintenant que la rivière Saint-Maurice a retrouvé son débit normal.

sant à l'accostage sur la rive est. Il fallut utiliser une débusqueuse pour aider au travail des bateaux remorqueurs afin de stabiliser le chaland au quai de débarquement des véhicules. Les automobilistes ont dû attendre plusieurs instants, avant d'atteindre l'une ou l'autre des rives.

Suspension pour au moins un an de la pêche commerciale au poulamon

On pourrait même interdire la pêche sportive

par Roger NOREAU

SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE — C'est pour une période d'au moins une année que la pêche commerciale au poulamon d'atlantique sera interdite de Québec jusqu'aux limites ouest de Batiscaan, sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent. Cette mesure, qui est prise pour permettre à l'espèce d'augmenter sa population et favoriser la pêche sportive sur la rivière Sainte-Anne, a été annoncée, hier en matinée, par le ministre du Loisir, de la chasse et de la pêche, Yvon Picotte, en conférence d'information sur le rapport d'étude des biologistes de son ministère concernant la situation actuelle du poulamon d'atlantique, suite au peu de succès de la campagne de pêche 1987-88.

De plus, a dit le ministre Picotte, une étude commandée à des spécialistes de l'Uni-

versité Laval, dont le rapport lui sera soumis en novembre, déterminera les mesures à prendre en ce qui a trait à la prochaine saison de pêche. "Si l'étude démontre une diminution dramatique de l'espèce, il faudra prendre une décision quant à la pêche sportive, ce qui pourrait aller jusqu'à son interdiction pour une période indéterminée", a ajouté Yvon Picotte, qui comme ministre a clairement dit qu'il devait d'abord assurer la survie du poulamon avant de regarder l'impact économique qu'une telle décision pourrait avoir. "Il faut d'abord assurer la continuation du poulamon car, autrement, il pourrait ne plus jamais y avoir de pêche si un jour il n'y a plus de poissons."

Quant au creusage de la rivière, comme le réclament les pourvoyeurs et les deux conseils municipaux, le ministre Picotte a déjà

demandé à son collègue de l'Environnement de faire diligence dans une étude qui déterminera les impacts écologiques d'un tel travail sur le lit de la rivière Sainte-Anne. "Il se peut que cette étude prenne un an, c'est le temps normalement requis pour assurer que la décision qui sera prise par la suite sera la bonne décision car il ne faudra pas faire en sorte que le poisson ne reconnaisse plus sa rivière. Jusqu'à maintenant, nous avons trop négligé cet aspect important de protection des habitats fauniques et si nous avons écouté davantage les recommandations de l'Environnement, on ne connaîtrait peut-être pas aujourd'hui de telles situations", a poursuivi le ministre Picotte.

— autres nouvelles et photo en page 24



(Flageol Photo — Daniel Flageol) Le ministre Yvon Picotte

L'offre de Télé-Métropole pour Pathonic

Cogeco riposte

par Claude SAVARY

TROIS-RIVIÈRES — Le groupe Cogeco a vivement riposté hier soir à la décision de Télé-Métropole de tenter de contrer l'offre faite il y a quelques jours pour l'acquisition du groupe Pathonic. Télé-Métropole a en effet annoncé mardi son intention d'acquiescer un nombre suffisant d'actions de Pathonic

qui lui permettrait d'augmenter sa participation au sein de ce réseau. Ce faisant, elle empêcherait Cogeco de prendre le contrôle effectif de Pathonic. Télé-Métropole a même présenté une offre supérieure à Cogeco afin de séduire les actionnaires.

Dans un communiqué émis en début de soirée hier, le président et chef de l'exploitation de Cogeco, M. Louis Audet, se dit particulièrement étonné de cette décision de Télé-Métropole "d'autant soutient-il, que le président de Vidéotron, M. André Chagnon, et celui de Télé-Métropole, M. Serge Guin, avaient reçu toutes les assurances requises quant au maintien de l'intégrité du réseau TVA."

Étonnée par cette volte-face, la haute direction de Cogeco entend se donner quelques jours pour étudier les modalités de la proposition de Télé-Métropole et pour réagir en conséquence. Toutefois, M. Audet trouve pour le moins curieux le fait que Vidéotron, qui détient 40% des actions de Télé-Métropole, "sanctionne une opération de cette dernière qui entraînera des déboursés de plus de \$30 millions pour bloquer l'offre de Cogeco et qui, de leur propre aveu, ne mènera pas à une prise de contrôle du réseau Pathonic." — "C'est faire peu de cas des actionnaires minoritaires (non votants) de Télé-Métropole", a poursuivi M. Audet.

Au seul plan financier, M. Audet fait remarquer que les actionnaires de Pathonic auraient à choisir "entre l'action à faible croissance et faible rendement que leur propose Télé-Métropole, par opposition à une action à forte croissance et fort rendement du groupe Cogeco." En ce sens, le président et chef de l'exploitation de Cogeco a indiqué que pour les neuf premiers mois de l'année 1987-88, Télé-Métropole avait généré \$0,22 de bénéfice par action contre \$0,50 pour Cogeco. M. Audet va même plus loin en déclarant: "Les investisseurs auraient à choisir entre une action non votante de Télé-Métropole et une action votante de Cogeco."

Question concentration des réseaux par Cogeco à Trois-Rivières et Sherbrooke, M. Audet indique par ailleurs qu'elle s'appretait à annoncer la vente d'une antenne dans chaque ville, sauf celles de TVA. "Cette décision était connue du président de MM. Chagnon et Guin, au moment de l'annonce de l'offre publique d'achat", affirme-t-il.

Enfin, M. Audet dit avoir de sérieuses doutes quant au fait que l'offre de Télé-Métropole n'a pas à être soumise au CRTC.



(Flageol Photo — Roméo Flageol) M. Louis Audet, président et chef de l'exploitation de Cogeco.

La pâte dans la petite rivière Shawinigan

Essai d'une benne perforée pour un résultat plus rapide

par Jacques EBACHER

SHAWINIGAN (JE) — Un essai-pilote sera tenté ce matin pour la dépollution de la petite rivière Shawinigan ou la compagnie Consolidated-Bathurst a entrepris de récupérer des tonnes de pâte qui s'y étaient déversées. En effet, une benne perforée sera substituée au système actuel d'aspiration de la pâte dans le réservoir d'un camion.

Des représentants du ministère de l'Environnement seront sur les lieux pour analyser le résultat de cet essai-pilote.

Si la matière solide est beaucoup plus importante que l'eau, la pâte sera acheminée directement au terrain d'enfouissement pour déchets de moulins à papier de M. Thomas Bellemare de Saint-Etienne-des-Grès.

S'il y a trop de liquide, la pâte devra être décantée et ensuite envoyée au lieu d'enfouissement.

Un représentant du ministère de l'Environnement a précisé hier après-midi qu'il n'y aura pas de poursuite judiciaire de prise contre la Consolidated-Bathurst, propriétaire du moulin à papier de la division Belgo. La compagnie s'est con-

formée à un avis de nettoyage du ministère.

Du côté de la Consol, un ingénieur spécialisé dans l'environnement a mentionné qu'il ne faut pas confondre résidu de pâte et les autres résidus qui pourraient être au fond de la rivière.

Il y a peut-être de la pâte qui y est accumulée depuis le début de l'usine ou des résidus de l'agriculture ou de la forêt.

La Consol a donc décidé de ramasser le plus de résidus possible sans prendre le temps de les analyser. On fera cette analyse plus tard.

La chaleur de cet été et le manque de pluie ont rendu plus aigu le problème des résidus dans la petite rivière Shawinigan. En raison du bas niveau de l'eau, cette dernière s'est réchauffée, faisant fermenter les résidus qui se sont mis à flotter.

Le même ingénieur a déclaré qu'il est prématuré de parler de l'épaisseur de la pâte qui s'est échappée depuis des années de la division Belgo.

Une autre personne de la Consol a mis en lumière le rapport annuel des activités de la compagnie pour l'année 1987. On y mentionnait qu'une somme de \$14,3 millions se-

rait consacrée à la protection de l'environnement dont une portion sera affectée au rejet de la réduction de la demande biochimique de l'oxygène à la fabrique de pâte, usine Belgo.

"La dépollution de la petite rivière fait probablement partie du programme de protection de l'environnement" a conclu ce porte-parole.

Rappelons que le mouvement écologique Greenpeace est aux aguets et qu'il a demandé au gouvernement une enquête publique sur le déversement de produits toxiques dans les cours d'eau de la province.



Une équipe professionnelle digne de toute confiance

CONCEPT FAMILIAL

Approche personnalisée.

coiffure les estacades

403, Barkoff / CENTRE 755
Cap-de-la-Madeleine
373-1411

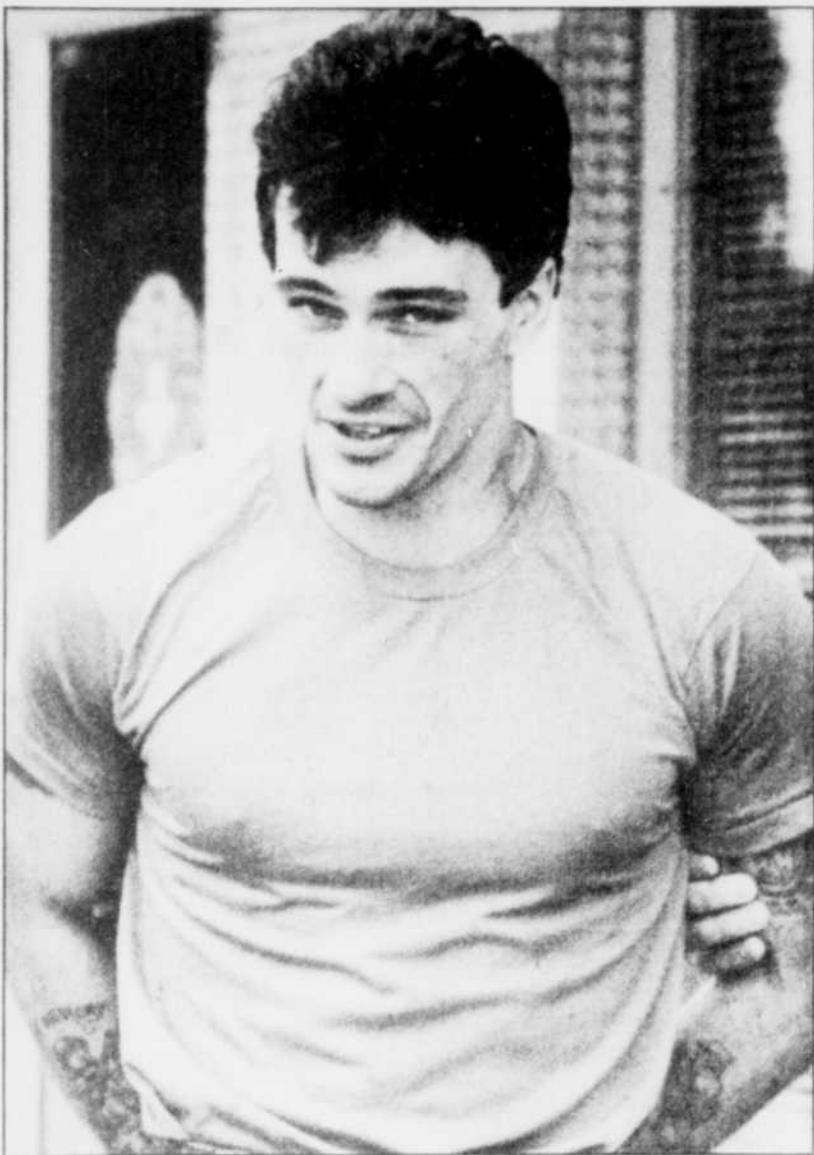
CHAMPLAIN

PROPRIÉTÉ À VENDRE

Rue Notre-Dame, approximativement à un mille à l'ouest du village, côté du fleuve, construction de 10 ans, 28 pi x 42 pi, avec foyer, véranda, abri d'auto. MAGNIFIQUE TERRAIN: largeur irrégulière de 100 pi — 176 pi, profondeur de 323 pi, aire totale: 41 000 pi²

Tél.: 379-5870

Lundi au vendredi, entre 9h et 17h.



(Flageol Photo — Claude Deschênes)
Richard Dallaire, l'accusé du meurtre de Gaétan Carboneau

Dallaire se serait acharné sur sa victime...

Le meurtre, tel qu'il se serait produit

par Yves CHAMPOUX

TROIS-RIVIÈRES — "Sors dehors mon t... je vais te battre, tu as battu des femmes, moi je vais t'en c... une!" aurait dit le présumé auteur du meurtre, Richard Dallaire à Gaétan Carboneau, sur un ton clairement menaçant.

Gaétan Carboneau était assis seul, à la deuxième table, à l'ouest de la porte, tout près des vitrines du restaurant. Dallaire se tenait debout tout à côté. Les reproches de Dallaire à l'endroit de Carboneau auraient porté non seulement sur une affaire de femmes battues mais aussi sur des troubles qu'ils auraient eu au centre de détention à Bordeaux. Durant la dispute, Dallaire se promenait de long en large, dans l'allée, mais toujours près de Carboneau.

La victime, qui est demeurée toujours assise tout en surveillant de très près son interlocuteur aurait dit: "Tu sais que si je me bats, je vais rentrer dedans." Ce qui pourrait signifier retourner en prison. Comme s'il était pour partir, Dallaire aurait enfilé un gilet pour l'enlever quelques secondes plus tard. Carboneau ne voulait vraiment pas se battre.

D'un geste rapide inspiré du kung-fu, Dallaire aurait donné un coup de pied sur la table, la vidant de tout ce qu'il y avait dessus. Puis, il aurait littéralement sauté sur sa victime qu'il agrippa fortement. La bagarre s'engage, les coups de poing volent bas, puis c'est la lutte. Les deux hommes tombent sur les chaises et les tables. Les deux belligérants sont à égalité. Voyant sûrement qu'il ne pouvait avoir le

dessus, Dallaire aurait lâché. Puis, prenant un moment d'arrêt Dallaire se serait reculé de quelques centimètres de Carboneau. C'est à ce moment que le présumé agresseur aurait mis la main droite dans son pantalon et aurait sorti un couteau. Sans perdre un instant, Dallaire, le couteau dans la main droite, aurait alors foncé sur Carboneau et l'aurait poignardé à plusieurs reprises dans l'abdomen. Les deux hommes se seraient retrouvés dans le passage conduisant aux toilettes. Quelques secondes plus tard, ils auraient réapparu dans l'allée. Dallaire tenait, semble-t-il, sa victime qui semblait inerte. Il l'aurait laissé tomber sur le plancher. Carboneau ne bougeait plus, il semblait mort. Il était tombé sur le dos. Il y avait du sang partout.

Dallaire se serait par la suite agenouillé près de sa victime et l'aurait cette fois poignardé à au moins quatre reprises dans la tête et à quelques reprises à la hauteur de l'estomac. La victime ne bougeait toujours pas.

Dallaire, le couteau à la main, se serait relevé et serait allé vers la caisse. Il aurait dit à la serveuse: "Appelle pas les cochons, je vais te tuer."

Il serait, pour une deuxième fois, retourné près de sa victime et à nouveau se serait agenouillé. Il l'aurait encore poignardé à plusieurs reprises, particulièrement à la gorge.

Il quitta finalement le restaurant, abandonnant sa victime aux deux employées et en ayant pris soin de vider le contenu du tiroir-caisse.

Réfugié dans une maison privée du boul Rigaud
«Nous avons sauté par la fenêtre»

par Yves CHAMPOUX

TROIS-RIVIÈRES — "Amène-moi un bâton de baseball, je vais vous protéger, la police s'en vient", aurait crié à plusieurs reprises aux occupants Richard Dallaire, le présumé auteur du meurtre de Gaétan Carboneau. Il s'était réfugié à l'intérieur d'une résidence privée du boulevard Rigaud à Trois-Rivières, vers 2h50 hier.

Le propriétaire de la résidence privée, qui a demandé à conserver l'anonymat, craignant pour sa sécurité et pour le bien-être de sa femme, qui a été fortement traumatisée, a quand même accepté de raconter ce qui aura été pour lui, sa femme et son fils, étudiant au Cégep, un réveil brutal à cette heure de la nuit.

"Nous dormions paisiblement lorsque nous avons été réveillés par un bruit de vitres fracassées provenant de la porte du côté. Aussitôt ma femme m'a dit: il y a un voleur, appelle la police. J'ai appelé la police à deux reprises en disant: 'Police, vite au... boulevard Rigaud.' Entre-temps, ma femme a ouvert une fenêtre et elle a sauté de quelques mètres, se blessant légèrement en atteignant le plancher de ciment. Même si ma porte était verrouillée je la tenais par crainte qu'il la force. Lorsque ma femme a quitté, j'en ai fait autant. Dans la cuisine j'entendais le suspect crier en demandant un bâton de baseball parce qu'il voulait nous protéger. Je n'y croyais pas, il n'était donc pas question que j'ouvre ma porte. Le gars a aussi continué à briser des vitres de la porte. Moi je n'ai jamais vu le suspect parce je suis demeuré à l'arrière durant son arrestation."

À peine le propriétaire de la résidence avait-il reposé son téléphone qu'au moins six policiers de la Sécurité publique de Trois-Rivières arrivèrent sur les lieux, suivis quelques secondes plus tard d'enquêteurs de l'Escouade des crimes majeurs de la Sûreté du Québec, à la grande surprise de l'occupant.

Pour sa part, le fils a raconté à sa façon l'événement. "En entendant le fracas de vitres et l'homme qui criait, je me demandais ce que je devais faire. Je me promenais de long en large dans ma chambre que j'avais aussi verrouillée. Puis, je me suis décidé à sauter par la fenêtre. Lorsque j'ai atteint le sol, des policiers ont immédiatement pointé leurs armes sur moi en me demandant si j'occupais cette maison. Je leur ai répondu dans l'affirmative. On m'a alors conduit vers une autopatrouille. J'ai pu apercevoir, de loin, l'individu lors de son arrestation."

Le résident du boulevard n'avait d'autre commentaire à faire si ce n'est que "Ça réveille mal". Il n'a pas caché que cet incident aurait pu être beaucoup plus grave.

En ce qui a trait à l'occupante, elle a été transportée dans un hôpital de Trois-Rivières pour y recevoir les premiers soins et être soignée pour un violent choc nerveux.

RECTIFICATIF

Corrections à notre cahier publicitaire du 17 août 1988. En page 8, article A, la robe 2 pièces à gilet à 27,99\$ sera disponible à une date ultérieure. De plus, le gilet sera disponible en rouge seulement. En page 19, article B, le costume de neige, une pièce à 36,99\$ diffère de l'illustration.

Nous nous excusons de ces contretemps.
Les magasins



Identifié grâce à ses empreintes digitales

TROIS-RIVIÈRES (YC) — Grâce aux empreintes prélevées à l'intérieur du restaurant par l'agent Gilles Roberge, du Service de l'identité judiciaire de la Sûreté du Québec, du district de Trois-Rivières, et comparées avec des fiches de signalisations, les enquêteurs auraient rapidement collé ces empreintes au présumé auteur du meurtre de Gaétan Carboneau, Richard Dallaire, âgé de 24 ans, d'adresse inconnue. À partir de cette précieuse information, les policiers orientèrent leurs vérifications vers des établissements licenciés de Trois-Rivières.

Les enquêteurs auraient obtenu des informations à l'effet que le suspect aurait été vu dans un établissement du boulevard des Récollets. Ils l'auraient localisé. Toutefois, l'homme aurait quitté les lieux, mais aurait été vu dans le stationnement de l'établissement.

Il se peut aussi que le suspect se soit senti suivi et aurait fui vers le centre commercial Les Rivières ou il aurait tenté de s'introduire à l'intérieur du magasin "M". Se sachant de plus en plus surveillé et possiblement suivi, il se serait dirigé vers le boulevard Rigaud

et réfugié dans une résidence privée.

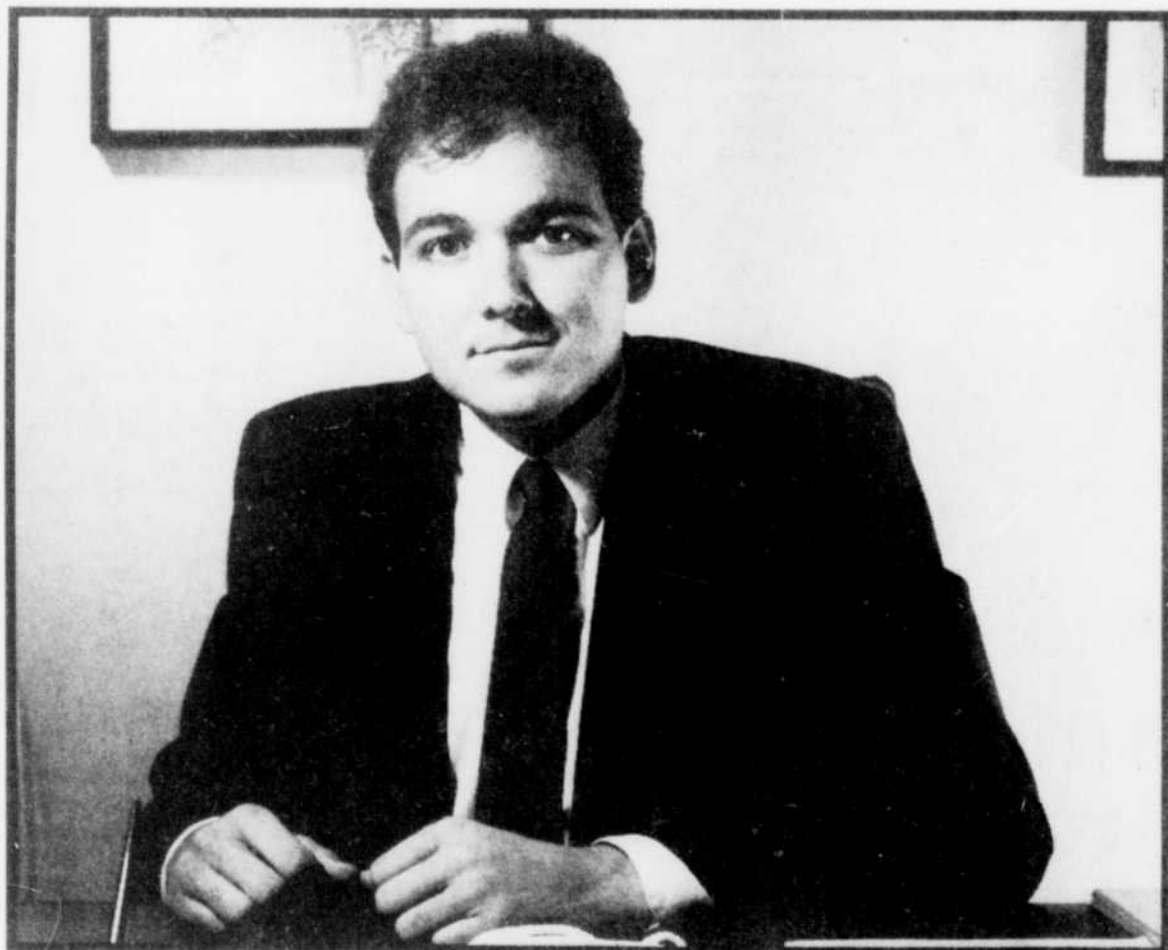
Pour entrer, il a fracassé les vitres des portes de la résidence s'infirant des blessures. Il aurait par ailleurs arpenté la cuisine puis tenté de fuir par une fenêtre de la cuisine qui était cependant bloquée par une pièce en bois. Le propriétaire de la maison aura eu fort à faire pour nettoyer le sang répandu sur les rideaux, le plancher et les portes. Un peu plus tard, des employés de la vitrerie Yvon Lambert ont remplacé les vitres brisées, la porte d'entrée avant et la porte de chambre du jeune étudiant, défoncées par les policiers.

Quelques secondes après avoir reçu l'appel téléphonique de l'occupant du boulevard Rigaud, six policiers de Trois-Rivières suivis de huit autres de la SQ cernaient littéralement la maison et procédaient à l'arrestation de Richard Dallaire qui n'a offert aucune résistance.

Le suspect était conduit au quartier général de la SQ à Cap-de-la-Madeleine où il a été longuement interrogé par les enquêteurs hier.



Des employés de la vitrerie Yvon Lambert, Patrick Caron et Guy Lamy, ont remplacé les vitres et les portes brisées par le suspect à la résidence privée du boulevard Rigaud à Trois-Rivières. (Flageol Photo — Roméo Flageol)



«Le libre-échange. Soyons prêts à en profiter».

Monsieur Guy Cloutier
Président de Hicom International Inc.
Montréal

«Le libre-échange ne peut qu'avoir un impact positif pour les entreprises canadiennes. A condition bien sûr de s'accorder un laps de temps suffisant pour élaborer avec soin les stratégies de pénétration.

Nous préparons notre entrée sur le marché américain depuis plus d'un an. Nous avons pris le temps de bien connaître nos voisins du sud. Nous sommes maintenant assurés de pouvoir répondre adéquatement aux demandes spécifiques des Américains. Nous nous sentons prêts.

Grâce au libre-échange, il n'y a pas que les barrières tarifaires qui s'estompent! En effet, face aux nouvelles perspectives qui s'offrent à nous, nous sentons les Américains prêts à devenir de véritables partenaires pour l'avenir.

Nous nous attendons à voir notre volume de vente augmenter considérablement. Les avantages du libre-échange sont nombreux... la magie de voir grand nous appartient!»

Les Canadiens se préparent pour le libre-échange. Le gouvernement du Canada est là pour les aider. Si vous avez des questions au sujet de l'Accord de libre-échange, veuillez appeler sans frais au 1-800-267-8527 ou écrire à cette adresse: Ministère des Affaires extérieures - DMTN - Ottawa (Ontario) K1A 0G2.

L'honorable John C. Crosbie,
ministre du Commerce extérieur
Hon. John C. Crosbie,
Minister for International Trade

Affaires extérieures External Affairs
Canada Canada



3 fumousse jouets maintenant au 1493 Lavolette (voisin de la S.A.P.) 376-9452

Gratuit Papier d'aluminium Alcan 25'
Valide avec ce coupon seulement
ALCAN 25'
GARAGE PELLERIN ET DÉRY
1250 DE LA TERRIERE, TROIS-RIVIÈRES - 378-3406
EN ÉCHANGE DE DEUX BONS-PRIMES Un bon-prime par plein 25 litres ou plus! Offre valide jusqu'à l'épuisement des stocks. Ce coupon ne peut être jumelé à d'autres promotions.

UN ÉTÉ D'ABONDANCE
FUJI DL-7 COMPACT CAMERA
● Appareil photo 35 mm automatique
● Flash incorporé
● Mise au point fixe
SPÉCIAL 69⁹⁵\$
St-Cyr PHOTO CAMERA EXPERT
PRÉSENT DANS TOUTE LA MAURICIE - 6 MAGASINS POUR VOUS SERVIR

CANDIDAT CONSERVATEUR DANS SAINT-MAURICE

Le journaliste Denis Pronovost dans la bataille dès vendredi

par J.-André DIONNE
 SHAWINIGAN — Il fallut bien des pressions et de longues heures de négociations avec les hautes instances du Parti conservateur pour convaincre le journaliste Denis Pronovost de Shawinigan de sauter dans la bataille à la prochaine élection générale.

Hier, M. Pronovost a convoqué personnellement les journalistes à une conférence de presse qu'il tiendra à l'hôtel des Chutes de Shawinigan, vendredi matin pour annoncer officiellement sa candidature. Il sera, selon toute vraisemblance seul sur les rangs maintenant que Mme Madeleine Plamondon a décliné l'invitation.

Nouveau en politique
 Pour des raisons professionnelles, le journaliste Pronovost n'a

jamais trempé dans la politique sauf à la campagne référendaire où, après avoir obtenu un congé sans solde de son employeur, il s'était impliqué en faveur du non aux côtés de plusieurs personnalités politiques de la région dont l'ex-ministre Jean Chrétien. A cause également de son travail de journaliste, M. Pronovost n'a jamais été membre d'un parti politique. S'il est membre du Parti conservateur, ce n'est que depuis quelques jours peut-être même depuis quelques heures encore ou attendra-t-il la conférence de presse, vendredi, pour faire publiquement une profession de foi à l'endroit du PC et de son chef Brian Mulroney.

M. Pronovost doit s'adresser aujourd'hui à son employeur afin d'obtenir un congé sans solde et

d'être libéré des obligations professionnelles.

Depuis plusieurs jours, certains indices permettaient de croire que M. Pronovost avait arrêté sa décision. Il a mis de côté son allure bohème, tronquant ses costumes sports pour chemise et cravate. M. Pronovost a également été vu, à plusieurs reprises, avec d'influents militants conservateurs du comté de Saint-Maurice. Pas plus tard qu'hier, il était attablé dans un restaurant de Shawinigan avec un militant vaincu, M. André Robert de Shawinigan-Sud, qui est demeuré fidèle au PC après avoir été évincé cavalièrement de la convention pour le choix du candidat conservateur à l'élection complémentaire de 1986.

Denis Pronovost est à l'emploi



Denis Pronovost

du journal Le Nouvelliste depuis 11 ans; il y occupe un poste de journaliste sportif. Il s'est aussi fait connaître comme animateur de la tribune téléphonique Omnibus, à CHLN. Âgé de 35 ans, il est le père trois filles, Marie-Eve, Pascale et Gabrielle.

Dans Champlain...

Désistement de Veillette?

CAP-DE-LA-MADELEINE (CS) — L'ex-député libéral de Champlain, M. Michel Veillette, fera savoir demain, en conférence de presse vraisemblablement, s'il poursuit ou non sa campagne en vue de l'investiture libérale.

Rejoint à son domicile hier soir, M. Veillette s'est montré peu bavard en précisant cependant qu'il était en réflexion. "Je suis actuellement en négociation avec le parti et je vais savoir à quoi m'en tenir d'ici à demain", a-t-il déclaré au Nouvelliste.

En campagne depuis le début de l'été, M. Veillette semblait devoir être le seul candidat à la convention prévue pour la dernière journée du mois d'août mais toutes sortes de rumeurs se sont mises à courir ces derniers jours à l'effet que M. Veillette allait bientôt se désister. On se souviendra que lors de la lutte à la course au leadership libérale, M. Veillette avait été un partisan avoué de Jean Chrétien. Cependant, lors du lancement de sa campagne, il avait déclaré qu'il se rallierait sans problème au chef actuel, John Turner.

Un éminent organisateur de la région qui n'a pas voulu qu'on l'identifie, a confié hier soir au Nouvelliste que le Parti libéral n'avait certainement pas les moyens de se priver de candidats. "M. Veillette a fait un bon travail du temps qu'il était député et je ne vois pas ce qui empêcherait actuellement sa candidature".

Le "parrain" des candidats libéraux, Rémi Bujold, devait venir à Trois-Rivières aujourd'hui pour tirer la situation au clair dans les différents comtés de la région, mais semble-t-il que cette visite serait reportée.

Acquisition de propriétés en vue du stationnement étagé

«Un dossier qui progresse bien»

par Marcel AUBRY
 TROIS-RIVIÈRES — Lancé il y a huit mois sur la place publique, le projet de stationnement étagé, prévu au centre-ville de Trois-Rivières, a suscité de nombreux commentaires jusqu'à maintenant et fait se hérissier quelques-uns des propriétaires et locataires obligés de quitter les lieux pour faire place à ce super équipement municipal.

Néanmoins, les choses vont bon train dans les négociations en vue de l'acquisition des diverses propriétés et le directeur général de la ville, M. Jean-Luc Julien, n'hésite pas à affirmer, dans une entrevue accordée au Nouvelliste, hier, que le projet de stationnement étagé était "un dossier qui progresse bien."

Le conseil municipal de Trois-Rivières a déjà adopté deux règlements d'emprunt totalisant \$1,200,000 en vue d'assurer le financement et l'achat des six propriétés situées sur le côté nord de la rue Badeaux, entre les rues Saint-Georges et Saint-Antoine, et sur la rue Saint-Antoine.

neult et Gaétan Montplaisir, la transaction doit être signée ce matin. L'objectif de la ville est que l'agence de voyages Charterama inc. et le commerce de meubles et rotin aient quitté les lieux pour le printemps 1989. Il reste aussi deux locataires résidentiels qui doivent partir à la fin d'août 1988.

Quant à l'édifice Dugré, situé coin Saint-Georges et Badeaux, il a déjà fait l'objet d'une entente sur le coût d'acquisition. Un commerce est déjà fermé, soit celui du service de couture W. Wibeau (1982) inc.

Quant au marchand de fourures P.H. Bédard, il a manifesté le désir de garder son commerce ouvert jusqu'à l'expiration de son bail, prévue pour le mois de mars 1989. Les deux locataires résidentiels devraient déménager sous peu.

Les négociations sont encore en cours pour l'achat des deux stationnements privés qui totalisent une cinquantaine de places, de même que pour l'acquisition de la Galerie Magella, sur la rue Saint-Antoine. Dans ce dernier cas, le directeur Julien prévient que la propriété est

"intéressante mais non essentielle à la réalisation du projet."

En somme, M. Julien considère que le dossier se déroule d'une façon très satisfaisante, ce qui lui permet d'envisager la possibilité de recommander au conseil de démolir l'ensemble des bâtiments touchés par le projet de stationnement étagé au printemps 1989. On parle pour le moment d'un stationnement d'environ 200 places dans une première phase d'exécution. Entre-temps, les terrains seront utilisés comme stationnement de surface.

— Jean-Luc Julien

UN ÉTÉ D'ABONDANCE

SUPER LIQUIDATION
 Lot de jupes et pantalons
 Valant ordinairement jusqu'à 80\$

14.95\$
 Lots de robes
SUPER SPÉCIAL 49.95\$
 Valant ordinairement jusqu'à 220\$

la boutique **Régence** inc.

Plan mise de côté VISA MasterCard

1305, AUBUCHON, TROIS-RIVIÈRES, (voisin de ZEP) 378-5518

GRAND SPÉCIAL DE LA RENTRÉE

GRATUIT

À L'ACHAT D'UN MATELAS CHIRO MR 39 po ou 54 po,

Nous vous donnons le sommier GRATUITEMENT

Mises de côté acceptées! Livraison gratuite!

RABAIS JUSQU'À 30%
 SUR MODÈLES
 ● REINTAL 500 (10 ans de garantie).
 ● REINTAL 1000 (15 ans de garantie).
 ● REINTAL 2000 (20 ans de garantie).
 ● SUPER REINTAL 5000 (20 ans de garantie).

RABAIS JUSQU'À 40%
 SUR MODÈLE:
 "Mille et une nuits"
 (40 ans de garantie)

ENCORE DU NOUVEAU!
 * Nous fabriquons maintenant les matelas de remplacement pour sofas-lits

SUPER SPÉCIAL "HIDE-A-BED" 99\$

matelas René

2870, MARIE-VICTORIN (LES 40) NICOLET
TÉL.: 293-4671

Nous avons plus de clients satisfaits que tous les autres fabricants de matelas réunis!

VISA MasterCard (Plan de financement sur place!)

RECTIFICATIF
 Dans notre annonce parue le mardi 16 août à la page 23, nous aurions dû lire:

BOEUF HACHÉ
 mi-maigre
1.90\$
 lb (4,19\$ kg)

BACON DEVON
 de Canada Packer
1.19\$
 pqt

MARCHE BARIBO
 TROIS-RIVIÈRES
 RAND-POINT-COUBRONNE
 ROI DES BAS PRIX
 500 BOULVARD NORMAND

Coin Royale et Normand

Recherche sur la sclérose en plaques

«Donnez-moi six mois»

— le docteur Henri-Paul Baril

par Louise PLANTE

TROIS-RIVIÈRES — Le docteur Henri-Paul Baril, spécialiste en réadaptation locomotrice (physiatre) au centre hospitalier Cooke de Trois-Rivières, s'est retrouvé bien malgré lui sous les projecteurs des médias hier matin, alors que la station de radio CHLN l'appelait pour lui demander des informations sur son traitement expérimental de la sclérose en plaques.

«C'est le cinquième journaliste qui m'appelle ce matin. Je ne sais pas qui a donné l'information», de dire le médecin qui visiblement préfère éviter toute publicité.

Il s'agissait en effet d'un secret bien gardé puisque le docteur Baril expérimente depuis 2 mois déjà sa méthode inspirée de celle du médecin français Le Gac. Il s'agit d'une nouvelle théorie qui, même si elle n'a pas été appuyée par des «expériences à l'insu», comme on le fait dans toutes recherches rigoureuses, aurait

donné de bons résultats dans certains cas.

Bien conscient que ce traitement européen est loin de faire l'unanimité dans le milieu médical, l'Association canadienne de la sclérose en plaques refuse de le recommander à ses membres, le médecin trifluvien se dit que la seule façon de savoir s'il est efficace est de l'essayer. Il avait le choix d'attendre le résultat des recherches étrangères ou de mener les siennes simultanément, ce qu'il a choisi de faire avec une douzaine de patients volontaires.

«La sclérose en plaques ce n'est pas une simple grippe, c'est une maladie invalidante qui touche des personnes de 20 à 35 ans, rappelle-t-il. On n'a trouvé aucun traitement efficace depuis 20 ans. Les malades nous font des demandes. Qu'auriez-vous fait à ma place?»

Comme le traitement utilisé par le docteur Baril ne fait appel à aucun nouveau médicament, ce dernier n'a pas eu d'autorisation à demander au bureau des aliments et drogues, ni à

la Corporation des médecins du Québec ni au ministère de la Santé et des Services sociaux.

«Il n'y a pas de médicaments expérimentés. Ils sont sur le marché depuis longtemps. C'est l'ensemble de mesures qui devraient donner de bons résultats.»

Le psytiatre a donc simplement présenté son «protocole» au bureau médical et au conseil d'administration du centre hospitalier Cooke qui, selon ses dires, l'auraient accepté.

Une équipe d'évaluation, formée de spécialistes dans le domaine, a été mise sur pied au centre hospitalier Cooke. Elle procédera à des évaluations à toutes les 6 semaines et en février prochain, le docteur Baril devrait être en mesure de faire connaître les premiers résultats de ses recherches.

En attendant, le médecin demeure en contact avec le docteur Binard de Montréal qui s'intéresse lui aussi au traitement de la sclérose en plaques.

«Ce n'est pas entériné par le CH Cooke»

TROIS-RIVIÈRES (LP) — La direction du centre hospitalier Cooke se montre très prudente en ce qui a trait aux recherches sur la sclérose en plaques menées par un de ses médecins, le docteur Henri-Paul Baril, et prend bien soin de préciser que ces expériences ne sont aucunement entérinées officiellement par le conseil d'administration de l'hôpital.

M. Gilles Lebel, directeur général du CH Cooke, a confié au Nouvelliste que ces recherches n'étaient pas considérées comme un dossier de l'hôpital et qu'elles avaient débuté sur l'initiative du docteur Baril.

«Nous avons pris connaissance du contenu. Le docteur Baril en a parlé avec une équipe médicale. Il a son bureau privé. Il a fait prendre quelques prises de sang pour analyse à Montréal. C'est tout. Ce n'est pas la responsabilité de l'hôpital. Il n'y a pas d'investissement de fait là-dedans. En septembre, ce sera référé au conseil des médecins», d'expliquer le directeur général.

Ce dernier a laissé entendre qu'il ne s'opposait pas à ce qu'on donne un peu d'espoir aux malades. Il n'a pas caché non plus que quelques médecins de l'hôpital ne voient pas d'un bon œil ces recherches et s'inquiètent qu'on y rattache le nom de l'hôpital Cooke.

M. Lebel a également expliqué que l'Association des hôpitaux du Québec n'avait pas à être mise au courant de ces recherches puisque cela ne relève pas de sa responsabilité.

Palais de justice

Trois-Rivières

par Claude BERGERON

Il n'a pas voulu

Parce que cette fois-là il n'a pas voulu lui prêter de l'argent, un sexagénaire de la rue Saint-Olivier à Trois-Rivières a été agressé par Steve. Ce dernier est entré dans la maison de ce citoyen qu'il connaissait pour lui avoir emprunté de l'argent à quelques reprises. Après avoir demandé, une fois de plus, à emprunter de l'argent, le brave homme refusa. Il a expliqué au tribunal que l'accusé ne lui avait jamais remis l'argent qu'il lui avait prêté auparavant. Steve empoigna donc ce résident de la rue Saint-Olivier et tenta de lui soutirer de l'argent de ses poches. Ce dernier n'avait rien sur lui. Il réussit à se faire lâcher. Steve sortit alors par la porte arrière du logement. Me Gilles Bergeron a fait valoir au juge qu'il y avait là matière suffisante pour le faire condamner. Son avocat, Me François Vigeant, tenta de faire acquitter son client en invoquant que la victime n'avait pas identifié l'inculpé devant la cour. Le juge Dubé a rejeté la motion et rendu un verdict de culpabilité. Steve devra revenir devant la cour le 18 novembre pour connaître sa sentence.

En prison

Jean-Luc Dupont restera en prison jusqu'au 25 août, jour de son enquête préliminaire. Ainsi en a décidé le juge Dubé, hier matin au palais de justice de Trois-Rivières. Il est accusé de s'être introduit par effraction dans une maison. L'agent Milot, de la Sécurité publique de Trois-Rivières, qui témoignait hier à l'enquête sur la remise en liberté, a dit au tribunal que l'accusé avait été surpris par la résidente de l'appartement au moment où il tentait de ren-

trer par la fenêtre de la cuisine. Jean-Luc a dit au juge qu'il était prêt à respecter les ordonnances du juge s'il était remis en liberté. Ce à quoi le procureur de la couronne, Me Gilles Bergeron, s'est objecté en disant au tribunal que l'accusé était sous ordonnance de probation pour 11 chefs d'accusation. Le juge n'a pas tardé à décider de garder l'individu en prison jusqu'à son enquête la semaine prochaine.

À Mélaric pour l'aider

Le juge Roch Dubé a bien expliqué à Alain Ouellette, hier, que s'il décidait de le remettre en liberté pour qu'il puisse séjourner à la maison Mélaric pour 15 jours, c'était pour l'aider. Le procureur du ministère public, Me Bergeron, s'est objecté à la remise en liberté de l'accusé parce qu'il avait derrière lui une longue feuille de route. Il est devenu avec les années un habitué du palais de justice. Dans son témoignage, Alain a expliqué à la cour que s'il se comportait ainsi c'est parce qu'il avait un problème de boisson. Il prend de la boisson avec des médicaments. Il était devant la cour hier pour subir son enquête préliminaire à des accusations de voies de fait et de menaces. Le juge a consenti à sa libération jusqu'au procès en lui donnant une ordonnance assortie de plusieurs conditions dont celle de demeurer 24 heures par jour à la maison Mélaric.

Vols par effraction

Deux jeunes hommes reviendront devant la cour sous des accusations d'avoir commis trois vols par effraction dans une maison de la rue Laflamme à Trois-Rivières-Ouest. En attendant leur enquête, ils demeureront en prison. Ils ont volé des bijoux, un vidéo et de la boisson. Trois autres jeunes de moins de 18 ans sont aussi inculpés dans ce vol.

Dans un pénitencier fédéral

Luc Saint-Louis condamné à deux ans d'emprisonnement

par Marc ROCHETTE

LA TUQUE — Lors des dernières sessions de la paix tenues au palais de justice de La Tuque, le juge Serge Gagnon, de la cour provinciale, a appliqué les recommandations du procureur de la Couronne, Me Lucien Dallaire, en imposant une peine d'emprisonnement de deux ans et un jour à un Latuquois, Luc Saint-Louis, relativement à des accusations de vols qualifiés.

Présentant un dossier judiciaire plutôt lourd, ce récidiviste bien connu du milieu policier avait perpétré le 13 août dernier un vol de \$25 dans un restaurant de la ville alors qu'il était muni d'un couteau et d'une cagoule.

Il faisait déjà l'objet d'une accusation de vol au presbytère de Lac-à-La-Tortue où il avait dérobé une somme approximative de \$75.

Par ailleurs, une femme de la région de Shawinigan s'était déjà

plainte de cet homme de 34 ans parce que celui-ci rôdait régulièrement près de sa maison.

«Même si son dernier délit n'affichait pas de violence, c'est tout de même une accusation sérieuse» de plaider Me Dallaire.

Soulevant son problème de drogue et d'alcool ainsi que son besoin d'être encadré, le procureur de la Couronne a indiqué que l'accusé avait échoué les nombreuses tentatives de réhabilitation menées chez diverses maisons spécialisées.

Dans ce contexte, le juge Gagnon entend recommander aux instances concernées de permettre au détenu la fréquentation de l'institut Pinel pour fins de traitement.

Outre l'interdiction de port d'armes pour une période de cinq ans, Saint-Louis devra respecter une ordonnance de probation d'une durée de trois ans à sa sortie de prison.

Marx favorable au rapport Bellemare

QUÉBEC (PC) — Le ministre de la Sécurité publique Herbert Marx est d'accord pour qu'un éventuel comité de plaintes de la police soit composé majoritairement de civils.

«Je suis favorable à cette idée», a-t-il déclaré hier à son entrée à la réunion hebdomadaire du conseil des ministres.

M. Marx commentait hier une des principales recommandations du rapport de Me Jacques Bellemare, chargé d'enquêter sur les relations entre la police et les minorités.

Le rapport, publié lundi, suggère que le comité d'examen des plaintes contre les policiers soit composé majoritairement de civils, afin d'éviter que des policiers se jugent entre eux. Le rapport propose par ailleurs une restructuration complète du régime disciplinaire du corps policier, qui impliquerait la création d'un code de déontologie pour tous les policiers du Québec.

Lits d'eau Bonne Nuit

LA LITQUIDATION

RABAIS JUSQU'À 40%

Le Monaco (48")	Rég. 419\$	Spécial étudiant: 199\$
Le Select	Rég. 489\$	Spécial: 199\$
Douillettes en satin	Rég. 69.95\$	Spécial: 39.95\$
Bordures rembourrées 3 morceaux	Rég. 69.95\$	Spécial: 49.95\$
Lit plateforme avec matelas hybride "antivague"	Rég. 749\$	Spécial: 499\$
Rabais de 10% à 40% sur toutes les lampes en magasins		
Ensemble de draps unis, format queen	Rég. 49.95\$	Spécial: 39.95\$

LE MODERNE
mélamine, 4 couleurs
Rég.: 299\$ Spécial: **229\$**

LE RITZ
Rég.: 399\$
Spécial: **239\$**

HÂTEZ-VOUS, NOS QUANTITÉS SONT LIMITÉES

TOUT INCLUS:
Chaque lit comprend:
Caisson complet avec base, matelas, chauffe-eau, doublure de sécurité et garantie à vie.

NOUVEAU BROSSARD
8025 Taschereau ouest (à l'ouest du Pont Champlain)
445-2991

NOUVEAU VALLEYFIELD
76 Dufferin (à côté de Jean Couty)
577-4323

Lits d'eau Bonne Nuit

4875 boul. des Forges Trois-Rivières 379-9244

3410 Côte Vertu (face à Place Vertu) Ville St Laurent 336-2352	6344 rue Papineau (près de Bellechasse) Montréal 274-3511	1795 Boul. St-Martin O. Laval 682-3003	346 Notre-Dame Repentigny 582-1826	243 rue Principale Granby, Qc 375-5073	564 rue Charles-Borromée Joliette 759-8968
--	---	--	--	--	---

• Plus de 40 modèles de lits d'eau en exposition
• Grands choix de mobiliers de chambre à coucher et literie

• Financement disponible
• Franchises disponibles

• Livraison immédiate ou contre-remboursement gratuit (les photos peuvent légèrement différer des gens en magasin)

MASTERCARD VISA

LA SOCIÉTÉ DE L'OSTÉOPOROSE DU CANADA SECTION QUÉBEC

Si vous désirez des renseignements sur l'ostéoporose et sur le programme de dépistage précoce, veuillez écrire au 2170, avenue Lincoln, Bureau PH 2, Montréal, Québec, H3H 2N5 ou téléphoner au (514) 935-3726.

UN ÉTÉ D'ABONDANCE

COIFFURAMA

COIFFURE POUR HOMME
1618, ROYALE, TROIS-RIVIÈRES
(819) 374-2333

CLAIRE LYNE GUYLAINE JULIE

Le Carrefour industriel Philips
3350, boul. Royal, Trois-Rivières

De l'espace à prix raisonnable

- *Vous démarrez une petite ou moyenne entreprise?
- *Vous avez besoin d'espace de bureau?
- *Vous voulez entreposer de la marchandise?

JEAN LOUIS GROULX
Agent de location

Le Carrefour industriel Philips n'a qu'un seul désir: vous offrir exactement ce que vous avez besoin. Un coup de téléphone, un rendez-vous, une visite et vous serez convaincu. Pour plus d'information: **JEAN-LOUIS GROULX: 375-2333**

Conseiller en immobilier
BOURSE IMMOBILIÈRE DE LA MAURICIE COURTIER



Dépôt d'une action directe en nullité en cour supérieure

Cholette veut faire annuler la résolution de réprimande

On voulait le forcer à "avaler une grenouille dont il n'avait aucunement envie"

par Marcel AUBRY

TROIS-RIVIÈRES — Le directeur de la Sécurité publique de Trois-Rivières, M. Gérard Cholette, vient d'entreprendre des procédures devant la cour supérieure dans le but de faire annuler la résolution de réprimande adoptée par le conseil municipal de Trois-Rivières, lors de l'assemblée publique du 1er août 1988. Une action directe en nullité a été déposée à cette fin par le procureur du demandeur, Me Léon Méthot.

Cette action a été signifiée hier matin à la ville de Trois-Rivières. Elle oblige cette dernière à comparaître dans les dix jours devant la cour supérieure du palais de justice de Trois-Rivières.

Selon le document de cinq pages (46 articles) déposé en cour par Me Méthot, la décision du 1er août du conseil municipal est mal fondée en faits et en droit pour de nombreux motifs.

Parmi ceux invoqués dans le document, le procureur du directeur Cholette mentionne que malgré les demandes répétées de ce dernier de rencontrer le conseil, celui-ci n'y a jamais donné suite et n'a entrepris aucune enquête. "le tout au mépris de la règle "audi alteram partem" et du devoir d'agir équitablement."

Selon la partie demanderesse, les seules rencontres qui furent consenties, l'ont été par le maire Gilles Beaudoin et le directeur général Jean-Luc Julien et ne visaient qu'à "forcer le demandeur à avaler une grenouille dont il n'avait aucunement envie." A son avis, cette résolution n'a été entre les mains du conseil "qu'une arme privilégiée, employée malicieusement contre le demandeur dans le but de ramener le consensus au sein du conseil."

Le document de cour soutient que la décision du conseil a été adoptée de mauvaise foi étant donné les informations détenues par la défenderesse à ce moment, le tout contrairement à l'intérêt public. On y

ajoute que le conseil a "troqué le discrétionnaire pour l'arbitraire".

Le texte de l'action en nullité soumet par ailleurs un fait qui était demeuré inconnu à ce jour, à savoir que l'entrevue accordée au journaliste Bruno Bisson, de La Presse, l'avait été "à la connaissance du maire Gilles Beaudoin et sans aucune objection de sa part." On y ajoute que l'entrevue ne fut pas consentie après la décision du conseil contrairement aux motifs de la résolution, mais bien avant cette décision.

Me Méthot soutient que cette entrevue n'enfreignait aucune directive administrative et ce, à la connaissance de la défenderesse. Il ajoute qu'elle n'était donnée "qu'à titre personnel et ne voulait que repousser des reproches personnels dirigés personnellement par deux conseillers, le tout conformément au droit à la liberté d'expression garanti par la charte."

Me Lamy chargé de produire une comparution écrite

TROIS-RIVIÈRES (MA) — Dès qu'elle a été signifiée à la ville de Trois-Rivières, hier, l'action directe en nullité déposée par Me Léon Méthot, au nom du directeur Cholette, a été remise entre les mains du greffier de la ville, l'avocat Jean Lamy, qui a été chargé de produire une comparution écrite à la cour. Si elle ne l'est pas déjà au moment de lire ces lignes, cette comparution écrite devrait être produite aujourd'hui.

Le directeur général de la ville, M. Jean-Luc Julien, a pour sa part indiqué qu'aucune réunion spéciale du conseil ne serait convoquée à la suite du dépôt de cette action. Le conseil ne sera donc officiellement saisi de l'affaire qu'à la prochaine réunion prévue pour le mardi 6 septembre et encore, il ne devrait alors être question, selon M. Julien, que du choix du procureur dans le dossier. Etant donné que l'avocat Lamy et le directeur Cholette sont deux employés de la ville, il faut s'attendre qu'un autre procureur que le greffier sera mandaté dans ce dossier.

Normalement, la ville est tenue de produire une défense dans les dix jours suivant la comparution mais il y a tout lieu de croire que les parties s'entendront pour remettre la cause à plus tard. Celle-ci pourrait prendre un an avant d'être plaidée, à moins qu'une entente hors-cours n'intervienne entre-temps. Rejoint à son bureau, hier après-midi, le maire Gilles Beaudoin n'a pas voulu commenté l'affaire.

Signalons enfin que Me Méthot a confirmé au Nouvelliste que la mise en demeure adressée par le directeur Cholette aux conseillers Pierre Dupont et Roger Bellemare, était maintenue.

Avant la sortie fracassante du conseiller Roger Bellemare

Il n'aurait jamais reçu l'ordre de cesser ses réunions de prière

TROIS-RIVIÈRES (MA) — Comme il l'avait affirmé dans l'entrevue accordée au Nouvelliste, le 21 juin 1988, le directeur de la Sécurité publique de Trois-Rivières, M. Gérard Cholette, réitère, dans le document déposé en cour supérieure par l'entremise de son procureur, Me Léon Méthot, qu'il n'a jamais reçu l'ordre de cesser ses réunions de prière, avant la sortie fracassante faite en commission permanente par le conseiller Roger Bellemare, dans la soirée du 20 juin.

Dans le texte de l'action en nullité signifiée, hier, à la ville de Trois-Rivières, le directeur Cholette, qui oeuvre dans le domaine de la sécurité publique depuis le 5 avril 1954, et comme directeur à Trois-Rivières depuis le 7 novembre 1983, reconnaît qu'en certaines occasions, lui et certaines autres personnes se sont rencontrés à son lieu de travail pendant l'heure du midi "afin de s'entretenir sur leurs pensées, opinions et croyances".

Il mentionne que ces réunions sont venues à l'oreille du conseiller Roger Bellemare, lequel aurait demandé au directeur général Jean-Luc Julien de s'informer au sujet de ces réunions. D'après la version fournie dans le document de cour, M. Julien a communiqué avec M. Cholette à deux reprises, soit en février et en avril 1988, afin de "s'enquérir" de ces réunions.

"Lors de ces conversations, note le procureur de M. Cholette, le demandeur n'a jamais été avisé de cesser ces réunions." Il mentionne que la discussion a simplement porté sur "le caractère pacifique et inoffensif des rencontres."

Par ailleurs, lors de la seconde conversation, M. Julien "aurait simplement suggéré au demandeur de communiquer avec le conseiller Roger Bellemare." Le document ajoute que cela a été fait mais que la démarche s'est avérée infructueuse "car le conseiller Roger Bellemare n'a pas donné suite."

Le texte de l'action directe en nullité ra-

conte ensuite dans les détails une bonne partie des péripéties qui ont marqué l'affaire Cholette après la déclaration du conseiller Bellemare et qui ont fait les manchettes durant l'été.

Selon Me Méthot, la décision de la ville d'adresser une réprimande publique au directeur Cholette, qui se définit comme un catholique engagé et qui fait partie du mouvement "cursillo" depuis le mois d'avril 1980, est de nature "à affecter grandement les droits du demandeur puisqu'elle fut déposée à son dossier qui était jusqu'à cette date digne de mention."

"De plus, ajoute-t-on, cette décision est de nature à miner l'autorité du demandeur dans l'exercice de ses fonctions puisqu'elle indique que le demandeur manque de jugement et qu'elle sous-entend que le demandeur n'a pas l'appui du conseil dans ses décisions." De l'avis de Me Méthot, cette décision a aussi pour effet d'affecter la réputation du demandeur.

La haute technologie allemande!



Optima LS
4 portes 1988

...à petit prix!
10588\$*
Transport et préparation compris.

- Conçue avec précision en Allemagne par Opel • Construite économiquement en Corée par Daewoo • Appuyée par le réseau pancanadien de concessionnaires Passeport • Pièces et services General Motors partout en Amérique du Nord • Programme spécial de GMAC pour acheteurs de première voiture
- Plan de protection Passeport : garantie de 36 mois / 80 000 km pour tout le véhicule* • Voiture de service assurée pour un temps limité en cas de réparation sous garantie*
- Optima à votre porte pour un essai routier (région de Montréal) • 24 Pepsi diète remis gratuitement lors de l'essai routier • Communiquez avec votre concessionnaire Passeport ou composez le 1-800-263-1999 pour connaître tous les détails

Optima

La haute technologie allemande à petit prix.

PASSEPORT
AUTOMOBILES INTERNATIONALES

PASSEPORT ROYAL 4200 boul. Royal, Trois-Rivières (819) 371-3113

CHEZ RÉJEAN ABRAN MEUBLES ON VOUS OFFRE TOUJOURS

PLUS:
EN CHOIX
EN SERVICE
EN QUALITÉ
ET TOUJOURS AUX
MEILLEURS PRIX



MOBILIERS DE CUISINE
VENEZ PROFITER DE NOS SPÉCIAUX



MOBILIERS DE SALON

MOBILIERS DE CHAMBRE

BV
Bonne Valeur

PLAN MISE
DE CÔTE

REJEAN
ABRAN
MEUBLES

VISA
MasterCard

Livraison dans
un rayon de
100 milles
à la ronde

585, PÈRE-DANIEL
TROIS-RIVIÈRES 371-1886

701, 4e RUE
GRAND-MÈRE 533-3211

Recherche sur la sclérose en plaques

«Donnez-moi six mois»

— le docteur Henri-Paul Baril

par Louise PLANTE

TROIS-RIVIÈRES — Le docteur Henri-Paul Baril, spécialiste en réadaptation locomotrice (physiâtre) au centre hospitalier Cooke de Trois-Rivières, s'est retrouvé hier matin, sous les projecteurs des médias hier matin, alors que la station de radio CHLN l'appelait pour lui demander des informations sur son traitement expérimental de la sclérose en plaques.

«C'est le cinquième journaliste qui m'appelle ce matin. Je ne sais pas qui a donné l'information», de dire le médecin qui visiblement préférerait éviter toute publicité.

Il s'agissait en effet d'un secret bien gardé puisque le docteur Baril expérimente depuis 2 mois déjà sa méthode inspirée de celle du médecin français Le Gac. Il s'agit d'une nouvelle théorie qui, même si elle n'a pas été appuyée par des «expériences à l'insu», comme on le fait dans toutes recherches rigoureuses, aurait

donné de bons résultats dans certains cas.

Bien conscient que ce traitement européen est loin de faire l'unanimité dans le milieu médical, l'Association canadienne de la sclérose en plaques refuse de le recommander à ses membres, le médecin trilluvien se dit que la seule façon de savoir s'il est efficace est de l'essayer. Il avait le choix d'attendre le résultat des recherches étrangères ou de mener les siennes simultanément, ce qu'il a choisi de faire avec une douzaine de patients volontaires.

«La sclérose en plaques ce n'est pas une simple grippe, c'est une maladie invalidante qui touche des personnes de 20 à 35 ans, rappelle-t-il. On n'a trouvé aucun traitement efficace depuis 20 ans. Les malades nous font des demandes. Qu'auriez-vous fait à ma place?»

Comme le traitement utilisé par le docteur Baril ne fait appel à aucun nouveau médicament, ce dernier n'a pas eu d'autorisation à demander au bureau des aliments et drogues, ni à

la Corporation des médecins du Québec ni au ministère de la Santé et des Services sociaux.

«Il n'y a pas de médicaments expérimentés. Ils sont sur le marché depuis longtemps. C'est l'ensemble de mesures qui devraient donner de bons résultats.»

Le psychiatre a donc simplement présenté son «protocole» au bureau médical et au conseil d'administration du centre hospitalier Cooke qui, selon ses dires, l'auraient accepté.

Une équipe d'évaluation, formée de spécialistes dans le domaine, a été mise sur pied au centre hospitalier Cooke. Elle procédera à des évaluations à toutes les 6 semaines et en février prochain, le docteur Baril devrait être en mesure de faire connaître les premiers résultats de ses recherches.

En attendant, le médecin demeure en contact avec le docteur Binard de Montréal qui s'intéresse lui aussi au traitement de la sclérose en plaques.

«Ce n'est pas entériné par le CH Cooke»

TROIS-RIVIÈRES (LP) — La direction du centre hospitalier Cooke se montre très prudente en ce qui a trait aux recherches sur la sclérose en plaques menées par un de ses médecins, le docteur Henri-Paul Baril, et prend bien soin de préciser que ces expériences ne sont aucunement entérinées officiellement par le conseil d'administration de l'hôpital.

M. Gilles Lebel, directeur général du CH Cooke, a confié au Nouvelliste que ces recherches n'étaient pas considérées comme un dossier de l'hôpital et qu'elles avaient débuté sur l'initiative du docteur Baril.

«Nous avons pris connaissance du contenu. Le docteur Baril en a parlé avec une équipe médicale. Il a son bureau privé. Il a fait prendre quelques prises de sang pour analyse à Montréal. C'est tout. Ce n'est pas la responsabilité de l'hôpital. Il n'y a pas d'investissement de fait là-dedans. En septembre, ce sera référé au conseil des médecins», d'expliquer le directeur général.

Ce dernier a laissé entendre qu'il ne s'opposait pas à ce qu'on donne un peu d'espoir aux malades. Il n'a pas caché non plus que quelques médecins de l'hôpital ne voient pas d'un bon œil ces recherches et s'inquiètent qu'on y rattache le nom de l'hôpital Cooke.

M. Lebel a également expliqué que l'Association des hôpitaux du Québec n'avait pas à être mise au courant de ces recherches puisque cela ne relève pas de sa responsabilité.

Palais de justice

Trois-Rivières

par Claude BERGERON

Il n'a pas voulu

Parce que cette fois-là il n'a pas voulu lui prêter de l'argent, un sexagénaire de la rue Saint-Olivier à Trois-Rivières a été agressé par Steve. Ce dernier est entré dans la maison de ce citoyen qu'il connaissait pour lui avoir emprunté de l'argent à quelques reprises. Après avoir demandé, une fois de plus, à emprunter de l'argent, le brave homme refusa. Il a expliqué au tribunal que l'accusé ne lui avait jamais remis l'argent qu'il lui avait prêté auparavant. Steve empoigna donc ce résidant de la rue Saint-Olivier et tenta de lui soutirer de l'argent de ses poches. Ce dernier n'avait rien sur lui. Il réussit à se faire lâcher. Steve sortit alors par la porte arrière du logement. Me Gilles Bergeron a fait valoir au juge qu'il y avait la matière suffisante pour le faire condamner. Son avocat, Me François Vigant, tenta de faire acquitter son client en invoquant que la victime n'avait pas identifié l'inculpé devant la cour. Le juge Dubé a rejeté la motion et rendu un verdict de culpabilité. Steve devra revenir devant la cour le 18 novembre pour connaître sa sentence.

En prison

Jean-Luc Dupont restera en prison jusqu'au 25 août, jour de son enquête préliminaire. Ainsi en a décidé le juge Dubé, hier matin au palais de justice de Trois-Rivières. Il est accusé de s'être introduit par effraction dans une maison. L'agent Milot, de la Sécurité publique de Trois-Rivières, qui témoignait hier à l'enquête sur la remise en liberté, a dit au tribunal que l'accusé avait été surpris par la résidente de l'appartement au moment où il tentait de ren-

trer par la fenêtre de la cuisine. Jean-Luc a dit au juge qu'il était prêt à respecter les ordonnances du juge s'il était remis en liberté. Ce à quoi le procureur de la couronne, Me Gilles Bergeron, s'est objecté en disant au tribunal que l'accusé était sous ordonnance de probation pour 11 chefs d'accusation. Le juge n'a pas tardé à décider de garder l'individu en prison jusqu'à son enquête la semaine prochaine.

À Mélaric pour l'aider

Le juge Roch Dubé a bien expliqué à Alain-Ouellette, nier, que s'il décidait de le remettre en liberté pour qu'il puisse séjourner à la maison Mélaric pour 15 jours, c'était pour l'aider. Le procureur du ministère public, Me Bergeron, s'est objecté à la remise en liberté de l'accusé parce qu'il avait derrière lui une longue feuille de route. Il est devenu avec les années un habitué du palais de justice. Dans son témoignage, Alain a expliqué à la cour que s'il se comportait ainsi c'est parce qu'il avait un problème de boisson. Il prend de la boisson avec des médicaments. Il était devant la cour hier pour subir son enquête préliminaire à des accusations de voies de fait et de menaces. Le juge a consenti à sa libération jusqu'au procès en lui donnant une ordonnance assortie de plusieurs conditions dont celle de demeurer 24 heures par jour à la maison Mélaric.

Vols par effraction

Deux jeunes hommes reviendront devant la cour sous des accusations d'avoir commis trois vols par effraction dans une maison de la rue Laflamme à Trois-Rivières-Ouest. En attendant leur enquête, ils demeureront en prison. Ils ont volé des bijoux, un vidéo et de la boisson. Trois autres jeunes de moins de 18 ans sont aussi inculpés dans ce vol.

Dans un pénitencier fédéral

Luc Saint-Louis condamné à deux ans d'emprisonnement

par Marc ROCHETTE

LA TUQUE — Lors des dernières sessions de la paix tenues au palais de justice de La Tuque, le juge Serge Gagnon, de la cour provinciale, a appliqué les recommandations du procureur de la Couronne, Me Lucien Dallaire, en imposant une peine d'emprisonnement de deux ans et un jour à un Latuquois, Luc Saint-Louis, relativement à des accusations de vols qualifiés.

Présentant un dossier judiciaire plutôt lourd, ce récidiviste bien connu du milieu policier avait perpétré le 13 août dernier un vol de \$25 dans un restaurant de la ville alors qu'il était muni d'un couteau et d'une cagoule.

Il faisait déjà l'objet d'une accusation de vol au presbytère de Lac-à-la-Tortue où il avait dérobé une somme approximative de \$75.

Par ailleurs, une femme de la région de Shawinigan s'était déjà

plainte de cet homme de 34 ans parce que celui-ci rôdait régulièrement près de sa maison.

«Même si son dernier délit n'atteignait pas de violence, c'est tout de même une accusation sérieuse» de plaider Me Dallaire.

Soulevant son problème de drogue et d'alcool ainsi que son besoin d'être encadré, le procureur de la Couronne a indiqué que l'accusé avait échoué les nombreuses tentatives de réhabilitation menées chez diverses maisons spécialisées.

Dans ce contexte, le juge Gagnon entend recommander aux instances concernées de permettre au détenu la fréquentation de l'Institut Pinel pour fins de traitement.

Outre l'interdiction de port d'armes pour une période de cinq ans, Saint-Louis devra respecter une ordonnance de probation d'une durée de trois ans à sa sortie de prison.

Marx favorable au rapport Bellemare

QUÉBEC (PC) — Le ministre de la Sécurité publique Herbert Marx est d'accord pour qu'un éventuel comité de plaintes de la police soit composé majoritairement de civils.

«Je suis favorable à cette idée», a-t-il déclaré hier à son entrée à la réunion hebdomadaire du conseil des ministres.

M. Marx commentait hier une des principales recommandations du rapport de Me Jacques Bellemare, chargé d'enquêter sur les relations entre la police et les minorités.

Le rapport, publié lundi, suggère que le comité d'examen des plaintes contre les policiers soit composé majoritairement de civils, afin d'éviter que des policiers se jugent entre eux. Le rapport propose par ailleurs une restructuration complète du régime disciplinaire du corps policier, qui impliquerait la création d'un code de déontologie pour tous les policiers du Québec.

Lits d'eau Bonne Nuit

LA LITQUIDATION

RABAIS JUSQU'À 40%

TOUS NOS LITS D'EAU GARANTIS À VIE LA GARANTIE

LE RITZ
Rég. : 3995
Special: 239\$

LE MODERNE
Rég. : 2995
Special: 229\$

HÂTEZ-VOUS, NOS QUANTITÉS SONT LIMITÉES

TOUT INCLUS:
Chaque lit comprend:
Caisson complet avec base, matelas, chauffe-eau, doublure de sécurité et garantie à vie.

NOUVEAU BROSSARD
8025 Taschereau ouest (à l'ouest du Pont Champlain)
445-2991

NOUVEAU VALLEYFIELD
76 Dufferin (à côté de Jean-Coutu)
577-4525

4875 boul. des Forges Trois-Rivières 379-9244

3410 Côte Vertu (face à Place Vertu) Ville St Laurent 336-2392

6344 rue Papineau (lors de Ballechasse) Montréal 274-9511

1795 Roul. St-Martin-O. Laval 682-3093

346 Notre-Dame Repentigny 582-1826

243 rue Principale Granby, Qc 375-9073

564 rue Charles-Barrois Joliette 759-8968

Plus de 40 modèles de lits d'eau en caisson
Grands choix de mobiliers de chambre à coucher et lit
Équipements disponibles
Frais de livraison disponibles
Livraison gratuite sur votre porte (hors taxes et droits)

LA SOCIÉTÉ DE L'OSTÉOPOROSE DU CANADA SECTION QUÉBEC

Si vous désirez des renseignements sur l'ostéoporose et sur le programme de dépistage précoce, veuillez écrire au 2170, avenue Lincoln, Bureau PH 2, Montréal, Québec, H3H 2N5 ou téléphoner au (514) 935-3726.

UN STY D'ABONDANCE

COIFFURAMA

COIFFURE POUR HOMME
1815 ROYALE, TROIS-RIVIÈRES
(819) 374-2333

CLAIRE LYNE GUYLAINE JULIE

Le Carrefour industriel Philips
3350, boul. Royal, Trois-Rivières

De l'espace à prix raisonnable

*Vous démarrez une petite ou moyenne entreprise?
*Vous avez besoin d'espace de bureau?
*Vous voulez entreposer de la marchandise?

JEAN LOUIS GROULX
Agent de commerce

Le Carrefour industriel Philips n'a qu'un seul désir: vous offrir exactement ce que vous avez besoin. Un coup de téléphone, un rendez-vous, une visite et vous serez convaincu. Pour plus d'information: JEAN-LOUIS GROULX: 375-2333

Conseiller en immobilier
BOURSE IMMOBILIÈRE DE LA MAURICIE COURTIER



Dépôt d'une action directe en nullité en cour supérieure

Cholette veut faire annuler la résolution de réprimande

□ On voulait le forcer à "avaler une grenouille dont il n'avait aucunement envie"

par Marcel AUBRY

TROIS-RIVIÈRES — Le directeur de la Sécurité publique de Trois-Rivières, M. Gerald Cholette, vient d'entreprendre des procédures devant la cour supérieure dans le but de faire annuler la résolution de réprimande adoptée par le conseil municipal de Trois-Rivières, lors de l'assemblée publique du 1er août 1988. Une action directe en nullité a été déposée à cette fin par le procureur du demandeur, Me Léon Méthot.

Cette action a été signifiée hier matin à la ville de Trois-Rivières. Elle oblige cette dernière à comparaître dans les dix jours devant la cour supérieure du palais de justice de Trois-Rivières.

Selon le document de cinq pages (46 articles) déposée en cour par Me Méthot, la décision du 1er août du conseil municipal est mal fondée en faits et en droit pour de nombreux motifs.

Parmi ceux invoqués dans le document, le procureur du directeur Cholette mentionne que malgré les demandes répétées de ce dernier de rencontrer le conseil, celui-ci n'y a jamais donné suite et n'a entrepris aucune enquête, "le tout au mépris de la règle "audi alteram partem" et du devoir d'agir équitablement."

Selon la partie demanderesse, les seules rencontres qui furent consenties, l'ont été par le maire Gilles Beaudoin et le directeur général Jean-Luc Julien et ne visaient qu'à "forcer le demandeur à avaler une grenouille dont il n'avait aucunement envie." A son avis, cette résolution n'a été entre les mains du conseil "qu'une arme privilégiée, employée malicieusement contre le demandeur dans le but de ramener le consensus au sein du conseil."

Le document de cour soutient que la décision du conseil a été adoptée de mauvaise foi étant donné les informations détenues par la défenderesse à ce moment, le tout contrairement à l'intérêt public. On y

ajoute que le conseil a "troqué le discrétionnaire pour l'arbitraire".

Le texte de l'action en nullité soumet par ailleurs un fait qui était demeuré inconnu à ce jour, à savoir que l'entrevue accordée au journaliste Bruno Bisson, de La Presse, l'avait été "à la connaissance du maire Gilles Beaudoin et sans aucune objection de sa part." On y ajoute que l'entrevue ne fut pas consentie après la décision du conseil contrairement aux motifs de la résolution, mais bien avant cette décision.

Me Méthot soutient que cette entrevue n'enfreignait aucune directive administrative et ce, à la connaissance de la défenderesse. Il ajoute qu'elle n'était donnée "qu'à titre personnel et ne voulait que repousser des reproches personnels dirigés personnellement par deux conseillers, le tout conformément au droit à la liberté d'expression garanti par la charte."

Me Lamy chargé de produire une comparution écrite

TROIS-RIVIÈRES (MA) — Dès qu'elle a été signifiée à la ville de Trois-Rivières, hier, l'action directe en nullité déposée par Me Léon Méthot, au nom du directeur Cholette, a été remise entre les mains du greffier de la ville, l'avocat Jean Lamy, qui a été chargé de produire une comparution écrite à la cour. Si elle ne l'est pas déjà au moment de lire ces lignes, cette comparution écrite devrait être produite aujourd'hui.

Le directeur général de la ville, M. Jean-Luc Julien, a pour sa part indiqué qu'aucune réunion spéciale du conseil ne serait convoquée à la suite du dépôt de cette action. Le conseil ne sera donc officiellement saisi de l'affaire qu'à la prochaine réunion prévue pour le mardi 6 septembre et encore, il ne devrait alors être question, selon M. Julien, que du choix du procureur dans le dossier. Etant donné que l'avocat Lamy et le directeur Cholette sont deux employés de la ville, il faut s'attendre qu'un autre procureur que le greffier sera mandaté dans ce dossier.

Normalement, la ville est tenue de produire une défense dans les dix jours suivant la comparution mais il y a tout lieu de croire que les parties s'entendront pour remettre la cause à plus tard. Celle-ci pourrait prendre un an avant d'être plaidée, à moins qu'une entente hors-cours n'intervienne entre-temps. Rejoint à son bureau, hier après-midi, le maire Gilles Beaudoin n'a pas voulu comment l'affaire.

Signalons enfin que Me Méthot a confirmé au Nouvelliste que la mise en demeure adressée par le directeur Cholette aux conseillers Pierre Dupont et Roger Bellemare, était maintenue.

Avant la sortie fracassante du conseiller Roger Bellemare

Il n'aurait jamais reçu l'ordre de cesser ses réunions de prière

TROIS-RIVIÈRES (MA) — Comme il l'avait affirmé dans l'entrevue accordée au Nouvelliste, le 21 juin 1988, le directeur de la Sécurité publique de Trois-Rivières, M. Gerald Cholette, réitère, dans le document déposé en cour supérieure par l'entremise de son procureur, Me Léon Méthot, qu'il n'a jamais reçu l'ordre de cesser ses réunions de prière, avant la sortie fracassante faite en commission permanente par le conseiller Roger Bellemare, dans la soirée du 20 juin.

Dans le texte de l'action en nullité signifiée, hier, à la ville de Trois-Rivières, le directeur Cholette, qui oeuvre dans le domaine de la sécurité publique depuis le 5 avril 1954, et comme directeur à Trois-Rivières depuis le 7 novembre 1983, reconnaît qu'en certaines occasions, lui et certaines autres personnes se sont rencontrés à son lieu de travail pendant l'heure du midi "afin de s'entretenir sur leurs pensées, opinions et croyances".

Il mentionne que ces réunions sont venues à l'oreille du conseiller Roger Bellemare, lequel aurait demandé au directeur général Jean-Luc Julien de s'informer au sujet de ces réunions. D'après la version fournie dans le document de cour, M. Julien a communiqué avec M. Cholette à deux reprises, soit en février et en avril 1988, afin de "s'enquérir" de ces réunions.

"Lors de ces conversations, note le procureur de M. Cholette, le demandeur n'a jamais été avisé de cesser ces réunions." Il mentionne que la discussion a simplement porté sur "le caractère pacifique et inoffensif des rencontres."

Par ailleurs, lors de la seconde conversation, M. Julien "aurait simplement suggéré au demandeur de communiquer avec le conseiller Roger Bellemare." Le document ajoute que cela a été fait mais que la démarche s'est avérée infructueuse "car le conseiller Roger Bellemare n'a pas donné suite."

Le texte de l'action directe en nullité raconte ensuite dans les détails une bonne partie des péripéties qui ont marqué l'affaire Cholette après la déclaration du conseiller Bellemare et qui ont fait les manchettes durant l'été.

Selon Me Méthot, la décision de la ville d'adresser une réprimande publique au directeur Cholette, qui se définit comme un catholique engagé et qui fait partie du mouvement "cursillo" depuis le mois d'avril 1980, est de nature "à affecter grandement les droits du demandeur puisqu'elle fut déposée à son dossier qui était jusqu'à cette date digne de mention."

"De plus, ajoute-t-on, cette décision est de nature à miner l'autorité du demandeur dans l'exercice de ses fonctions puisqu'elle indique que le demandeur manque de jugement et qu'elle sous-entend que le demandeur n'a pas l'appui du conseil dans ses décisions." De l'avis de Me Méthot, cette décision a aussi pour effet d'affecter la réputation du demandeur.

La haute technologie allemande!



...à petit prix!
10588\$* Transport et préparation compris.

- Conçue avec précision en Allemagne par Opel • Construite économiquement en Corée par Daewoo • Appuyée par le réseau pancanadien de concessionnaires Passeport • Pièces et services General Motors partout en Amérique du Nord
- Programme spécial de GMAC pour acheteurs de première voiture
- Plan de protection Passeport : garantie de 36 mois / 80 000 km pour tout le véhicule
- Voiture de service assurée pour un temps limité en cas de réparation sous garantie
- Optima à votre porte pour un essai routier (région de Montréal) • 24 Pepsi diète remis gratuitement lors de l'essai routier • Communiquez avec votre concessionnaire Passeport ou composez le 1-800-263-1999 pour connaître tous les détails

Optima

La haute technologie allemande à petit prix.

PASSEPORT
AUTOMOBILES INTERNATIONALES

PASSEPORT ROYAL 4200, boul. Royal, Trois-Rivières (819) 371-3113

CHEZ RÉJEAN ABRAN MEUBLES ON VOUS OFFRE TOUJOURS

PLUS:
EN CHOIX
EN SERVICE
EN QUALITÉ
ET TOUJOURS AUX MEILLEURS PRIX



MOBILIERS DE CUISINE
VENEZ PROFITER DE NOS SPÉCIAUX



MOBILIERS DE SALON

MOBILIERS DE CHAMBRE

BV
Bonne Valeur

PLAN MISE DE CÔTE

REJEAN
ABRAN
MEUBLES

VISA
MasterCard

Livraison dans un rayon de 100 milles à la ronde

585, PÈRE-DANIEL
TROIS-RIVIÈRES 371-1886

701, 4e RUE
GRAND-MÈRE 533-3211